11. Demandeurs d'emploi et Frontaliers
11.5 Démarches à faire en Suisse et en France en cas de licenciement

Démarches à entreprendre en Suisse

- **Vous devez demander un *certificat de travail* à votre employeur**
- **Vous devez obtenir le *formulaire U1* auprès de votre caisse de chômage suisse**

💡 Seules les personnes qui ont la nationalité d'un Etat membre de l'UE ou de l'AELE peuvent obtenir le formulaire U1 !

Liste des documents à présenter:

- **"L'attestation de l'employeur"** à faire remplir par votre employeur (une attestation par employeur dans l'année écoulée). Vous pouvez vous procurer ce document à l'Office cantonal de l'emploi (OCE) ;
- une copie de votre contrat de travail;
- une copie de votre lettre de licenciement;
- la copie de vos six dernières fiches de salaire;
- la copie de votre carte d'identité;
- la copie de votre carte AVS

Démarches à entreprendre en France

- **Vous devez vous inscrire auprès du "*France Travail*" en France.**

L'inscription se fait **par internet** (www.pole-emploi.fr) ou **par téléphone** (00 33 1 77 86 39 49 depuis l'étranger ou 3949 depuis la France) quelques jours avant la fin du préavis.

💡 **Vous devez vous inscrire au plus tard dès le lendemain de la fin de votre contrat de travail**, soit à l'expiration du délai de congé, qu'il ait été travaillé ou non.

- **France Travail vous fixera un rendez-vous** pour constituer votre dossier.

Les pièces à apporter sont :

- l'attestation de l'employeur dûment remplie;
- le formulaire U1 dûment rempli par votre caisse de chômage suisse;
- une copie de votre carte de sécurité sociale ou une attestation d'affiliation;
- un relevé d'identité bancaire;
- vos 13 dernières fiches de salaire.

- **Vous devez vous inscrire auprès de la *Caisse Primaire d'Assurance Maladie***

Le régime de protection sociale dépendra de l'ouverture de droits au chômage. La situation différera donc, selon que vous serez indemnisé par France Travail ou non.

- **Vous devez mettre à jour votre situation auprès de *divers organismes* :**
  - la caisse de la prévoyance professionnelle;
  - l'assurance privée française ou la LAMal;
  - la caisse primaire d'assurance maladie;

- la caisse d'allocations familiales de l'employeur;
- la caisse d'allocations familiales en France.

Vous pouvez obtenir de l'aide auprès :

- **du Groupement transfrontalier européen :** http://www.maison-transfrontaliere.com
- **des syndicats suisses** représentant votre branche d'activité.

Source: Site Internet: www.frontalier.com

Dernière modification: 04.01.2024